MUSÉES NATIONAUX

MISSIONS ET ORGANISATION

Le réseau des musées nationaux du ministère de la Culture est constitué de près de 35 institutions. La cohésion et la vitalité de ce réseau sont menacées depuis 1991 par la transformation en établissements publics (14 à ce jour) et par le renoncement du ministère à mener des politiques publiques muséales (suppression de la direction des musées de France en 2010, développement de l'autonomie de gestion et des inégalités de traitement, frilosité de l'autorité administrative sur les services à compétence nationale.
La réduction de l'emploi public constitue une autre menace qui se manifeste par des tensions sur les effectifs, une difficulté croissante à accomplir l'ensemble des missions de service et un sentiment d'épuisement.

Gestion des collections et modèle économique

La course aux financements menace l'intégrité des collections nationales comme des missions. La conception d'expositions, l'ingénierie culturelle, le transfert de compétences et de savoir-faire ont remplacé les coopérations scientifiques par des contrats rémunérateurs pour les musées nationaux qui proposent des expositions clé en main pour des établissements internationaux, publics et privés. D'autres pratiques consistent à faire payer des redevances en échange du prêt d'œuvres. Les collections deviennent itinérantes, avec les risques en matière de conservation préventive et l'empreinte carbone.

Au motif d'élargir la fréquentation, des dirigeantes et dirigeants de musées, soucieux d'être en phase avec les styles de vie et les pratiques à la mode, sont tentés par le divertissement qui tend à occulter les collections et nier la raison d'être des musées. Pour les mêmes raisons, les privatisations d'espaces réduisent ou interrompent l'accès aux œuvres.

La CGT-Culture dénonce la fuite en avant des grands musées, leur modèle de croissance infinie, d'extension des surfaces et de multiplication des expositions temporaires. Cette course au profit par la privatisation de la mise en valeur des collections et la délégation de missions de service public à des entreprises privées, transforme le bien commun qu'est la collection nationale en ressource financière pour des intérêts privés.

La recherche de fonds propres contraint les établissements à multiplier les stratégies de levées de fonds pour assurer leur équilibre budgétaire, notamment sur leurs investissements, par le biais du mécénat, en réalité le plus souvent du parrainage (sponsoring) : l'entreprise « mécène » retire de sa contribution d'importantes exonérations fiscales ainsi que des contreparties parfois disproportionnées, et au surplus un bénéfice publicitaire corrigeant une image dégradée.

Le principe d'un service public est d'assurer l'accès de l'ensemble du public non seulement à ce service mais au bénéfice de ce service. L'accès des publics les plus éloignés de la culture implique que des partenariats conventionnés soient établis avec les collectivités territoriales, avec les structures et associations du champ social et avec d'autres ministères. L'intérêt général de la culture passe par un partage de connaissances et de pratiques locales dans l'expression de l'esprit national.

La CGT-Culture revendique :

- La **recréation d'une Direction des Musées de France** pour renforcer le pilotage, la conduite et l'évaluation des politiques muséales et garantir leur cohérence sur l'ensemble du territoire
- Une **politique au niveau central** des **prêts et dépôts**, du **label « exposition d'intérêt national »** et de l'**appellation des Musées de France**
- Une **politique cohérente dans les échanges internationaux**, les prêts pour exposition et les échanges de compétences
- Une **attribution de moyens augmentés** aux musées service à compétence nationale
- L'**abandon du statut d'établissement public à caractère administratif** (EPA) et le **retour au statut de service à compétence nationale** (SCN), le **retour à la gestion ministérielle directe** et la **réintégration de toutes les missions statutaires** de la Fonction publique d'État
- La **primauté des subventions d'État** avec le contrôle du fonctionnement des sites. Les ressources propres peuvent rester un complément de financement, notamment pour l'investissement
- La **suppression des niches fiscales** et la **réaffectation des recettes fiscales générées** (900 millions €/an) en **subventions publiques** au réseau des musées nationaux
- La **consolidation** et la **valorisation des services éducatifs et de médiation culturelle** des musées dont les missions vont de l'éveil artistique à la formation préprofessionnelle, en passant par l'insertion
- Une **politique de valorisation des arts, des traditions, des pratiques et des langues locales et minoritaires** (populaires comme savantes) et leur intégration dans la richesse du patrimoine national
- Le **développement des projets scientifiques et culturels** pour l'ensemble des établissements répondant aux exigences de **démocratisation culturelle**, de **préservation du patrimoine et des collections** et de **participation à la vie culturelle** ; le **développement des plans de sauvegarde des biens culturels et de sécurisation des collections**

Acquisitions d'œuvres d'art

16 à 20 % des recettes de billetterie de droits d'entrée sont fléchées pour les acquisitions d'œuvres d'art ; c'est pourquoi il est tentant pour les dirigeantes et dirigeants d'augmenter les tarifs des droits d'entrée. Ceux-ci ont triplé en vingt ans, bien au-delà de l'inflation. Or, le marché de l'art atteint des niveaux stratosphériques et les musées ne peuvent plus enchérir dans les salles de vente publique pour atteindre la cote d'artistes à la notoriété desquels ils ont contribué.

La CGT-Culture revendique :

- Une **commission nationale placée auprès du ou de la ministre de la Culture** (service des musées de France) pour vérifier l'authenticité, la provenance et les conditions d'acquisition des œuvres, intégrant pleinement les enjeux de spoliation et de restitution
- Une **politique de soutien à l'enrichissement, la conservation et la présentation des collections publiques locales** (municipales, départementales, régionales)
- Le **financement des acquisitions d'œuvres par l'État**

EMPLOIS ET MÉTIERS : DES CONCOURS POUR TOUS LES BESOINS PERMANENTS

La pérennité des missions passe par la consolidation des corps de fonctionnaires qui les exercent. Le recours actuel à des contrats de durée variable fragilise les collections et les sites qui les

abritent. Il faut au contraire assurer une politique volontaire de recrutement et d'évolution de carrière.

L'emploi temporaire sur contrat saisonnier est en constante augmentation avec de nombreuses difficultés : salaires au SMIC, qualifications non reconnues, précarité des contrats courts souvent à temps incomplet imposé avec des plannings souvent aléatoires pour remplir des besoins contradictoires, établis parfois en dehors des horaires d'ouverture habituels. L'emploi temporaire sur besoin occasionnel pour les expositions temporaires confine en réalité à un besoin permanent, compte tenu du nombre d'expositions annuelles et des durées de montage et démontage, masqué par les limites calendaires de chaque exposition.

Faire bien son travail ne suffit plus ; le surtravail s'intensifie par manque d'effectifs. Nous constatons dans les musées des attaques constantes sur le temps de travail, notamment des équipes de salles. De surcroît, force est de constater que dans différents corps titulaires de l'état, aucun concours n'est organisé depuis plusieurs années.

La CGT-Culture revendique :

- Des **emplois titulaires** pour répondre aux besoins des musées nationaux
- L'**organisation urgente et annuelle de concours** afin d'assurer le **renouvellement des effectifs des services**, le **remplacement de tous les départs** et les **extensions de besoins et d'activités**. Afin de renforcer leur attrait face au recul des vocations, les concours doivent assurer des perspectives d'évolution réelle et valorisante de la carrière de chaque lauréate et lauréat
- L'**organisation de concours pour répondre aux nouveaux besoins** en compétences techniques, administratives ou scientifiques **pour lesquelles il n'existe pas toujours de corps de fonctionnaires ou de spécialités**. Ces besoins émergents doivent donner lieu à la **création de nouveaux corps spécifiques** (par exemple conservatrice-restauratrice / conservateur-restaurateur) et à des **concours externes et internes**
- Le **maintien des filières de Recherche et de Documentation** contre l'extinction des corps de Technicien de Recherche et de Secrétaire de Documentation programmée au 1er janvier 2028
- Pour le **développement des activités de démocratisation culturelle** (jeune public, champ social…), le **recrutement des personnels qualifiés** ; le rôle clé des personnes assurant la médiation culturelle doit être mieux reconnu, par une **revalorisation de leur statut d'emploi pérenne** répondant à des besoins permanents, et de leurs missions
- Un **plan de formation professionnelle transversal aux musées**, adapté aux spécificités des métiers
- Un **plan durable de résorption de la précarité des contrats fractionnés** par l'intégration des besoins dans l'organisation générale des missions prévisibles
- Le **respect de la circulaire Aménagement et Réduction du Temps de Travail** (ARTT) de 2002
- **Le passage** à 32 heures hebdomadaires

EXTERNALISATIONS

La CGT-Culture revendique la réinternalisation de missions permanentes externalisées par certains musées : (caisse-contrôle, vestiaire, accueil, surveillance des abords et des accès, surveillance de salle, installation-montage d'œuvres d'art, médiation culturelle…). Nous réaffirmons notre opposition à cette gestion destinée, sous couvert d'économies financières et de qualité de service jamais démontrées, à détruire des postes de service public, à privatiser les missions des personnels et à alimenter économiquement le secteur privé avec des crédits publics.

La CGT-Culture alerte, avec la CGT-Spectacle, sur le recours abusif à la sous-traitance et à l'auto-entrepreneuriat pour la programmation de spectacles et d'événements dans les musées. La CGT-Culture condamne toute forme d'externalisation, notamment des missions de conservation-restauration qui sont au cœur de la sauvegarde et de la protection du patrimoine.

La CGT-Culture rappelle et revendique :

- La **vigilance nécessaire dans les conseils d'administration sur la gestion directe de la masse salariale** par les établissements et les **grilles de rémunération déplafonnées** pour les personnels contractuels, qui favorisent l'entre soi des recrutements
- La **revalorisation *a minima* au taux de l'inflation de l'indemnité** pour travaux supplémentaires, nocturnes, jours fériés, travail dominical et le taux horaire des locations d'espaces muséographiques

CONDITIONS DE TRAVAIL

Du fait du sous-effectif chronique dans les musées nationaux, les conditions de travail s'y sont largement dégradées. À cela s'ajoutent une hyper-fréquentation délétère, des pratiques managériales de plus en plus violentes et des politiques d'établissement conduisant à une surcharge de travail systémique doublée d'une perte de sens dans l'exercice des missions des agent·es. Enfin, l'entretien des bâtiments et les réparations liées à la vétusté sont reportées à long terme, voire ne sont pas effectuées, ce qui participe à leur tour à la dégradation des conditions de travail.

La CGT-Culture revendique :

- Des **politiques publiques de fréquentation** garantissant de bonnes conditions de visite et de travail
- Des **politiques d'établissement déployant des pratiques d'encadrement respectueuses** du sens du travail et de l'intégrité physique et mentale des agentes et agents
- La **priorité dans les plans décennaux d'investissement à l'entretien du clos et couvert, la réfection des locaux techniques, de travail et collectifs, l'amélioration de l'isolation thermique et phonique**
- Le **respect et l'application de la réglementation ainsi que l'amélioration des conditions de travail** (titre IV du code du travail), notamment pour les personnels postés et techniques

Les technologies numériques ne doivent pas marginaliser la présence humaine

Le déploiement du télétravail a connu un essor important dans le secteur public, répondant aux aspirations des collègues pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, en s'affranchissant notamment des trajets domicile-travail. Cet essor a des conséquences sur la cohésion des collectifs de travail et il est source d'inégalités entre agentes et agents publics : les missions de terrain et d'accueil du public sont invisibilisées, oubliées et dévalorisées et les travailleuses et travailleurs qui les exercent ressentent comme une injustice d'être exclus de la possibilité d'organiser leurs modalités de travail avec souplesse, à distance. Leurs métiers perdent de l'attractivité.

La CGT-Culture revendique :

- **Des mesures facilitant la conciliation entre vie professionnelle et personnelle pour les personnels dont les fonctions ne sont pas télétravaillables**